



## CHAMPIONNAT DE GROUPES 300m - 2018

### Instructions pour la finale cantonale du 26 mai 2018

#### Composition des groupes

Si, par rapport à la finale de district, la composition du groupe pour la finale cantonale change, toutes les mutations doivent être obligatoirement annoncées par le chef de groupe sur la page :

<http://www.sctf.ch/csg-300m-mutation.html>

au plus tard jusqu'au **vendredi 18 mai 2018, à 20h00**,

#### Finance d'inscription :

CHF 50.-- par groupe participant à la finale cantonale (+ les munitions), à payer sur place.

#### Munition :

La munition pour la finale cantonale est organisée par la SCTF et sera distribuée dans le stand de la Montagne de Lussy.

Seule la munition d'ordonnance distribuée par la SCTF est autorisée.

**Toute autre munition est interdite.**

La munition est à payer lors du tirage au sort de la cible.

Le prix de la munition par groupe est le suivant :

|        | Qualification (1er tour) | Finale (2ème tour) |
|--------|--------------------------|--------------------|
| Cat. A | CHF 45.--                | CHF 40.--          |
| Cat. D | CHF 40.--                | CHF 35.--          |
| Cat. E | CHF 40.--                | CHF 35.--          |

#### Sécurité

Chaque chef de groupe est responsable du maniement correcte des armes par les membres de son groupe. Il effectuera un contrôle du retrait des cartouches auprès de chaque tireur qui aura terminé son tir.

**SOCIÉTÉ CANTONALE DES TIREURS FRIBOURGEOIS**

*La responsable du championnat de groupes 300m*

*Antje Burri*